



Réf. Farde e-Assemblées : 2461975

N° OJ : 26

Projet d'Arrêté - Conseil du 13/06/2022

Objet : CRU 5 - Contrat de Rénovation Urbaine Heyvaert-Poincaré : initiative citoyenne «Boîte à livres».- Avenant à la convention entre la Ville de Bruxelles et le porteur de projet, ayant pour objet l'entretien de la boîte à livres (Réf. 20220504).

Le Conseil communal,

Vu l'Ordonnance organique de la revitalisation urbaine du 6 octobre 2016 ;

Vu l'Arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale du 23 mars 2017 portant exécution de l'Ordonnance organique de la revitalisation urbaine et relatif aux Contrats de Rénovation urbaine ;

Considérant que dans le cadre du programme du Contrat de Rénovation urbaine CRU 5 «Heyvaert-Poincaré», approuvé par le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale le 16 novembre 2017, des actions de soutien aux activités de cohésion sociale et de vie collective sont prévues afin de revitaliser le périmètre qui s'étend sur le territoire de la Ville de Bruxelles, de la commune de Molenbeek-Saint-Jean et de la commune d'Anderlecht ;

Vu sa décision du 14 décembre 2020, adoptant la convention-type entre la Ville de Bruxelles et les lauréats (projets communaux) de l'appel à initiatives citoyennes mené dans le cadre du Contrat de Rénovation urbaine CRU 5 «Heyvaert-Poincaré» ;

Considérant que parmi les lauréats de l'appel à initiatives citoyennes du Contrat de Rénovation urbaine CRU 5 «Heyvaert-Poincaré», figure le projet «Boîte à livres et panneau de petites annonces papier» porté par Mme Sophie Righi ;

Considérant que la convention conclue le 12 février 2021 entre la Ville de Bruxelles et Mme Sophie Righi entérinant les conditions de l'octroi du subsidium permettant l'acquisition et l'installation de la boîte à livres, ne régit pas les modalités d'entretien de celle-ci ;

Considérant qu'il y a lieu d'adopter la «Convention d'entretien d'une boîte à livres», avenant à la convention du 12 février 2021, afin de déterminer les modalités d'entretien de la boîte à livres ;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins ;

ARRETE :

Article unique :

La «Convention d'entretien d'une boîte à livres», avenant à la convention "Boîte à livres et panneau de petites annonces papier" conclue dans le cadre du Contrat de Rénovation urbaine CRU 5 «Heyvaert-Poincaré» (appel à initiatives citoyennes), est adoptée.

Annexes :

